

18 janvier 2017 - Alcool, cannabis, conduites addictives : quelles sont les positions des candidat.e.s à la présidentielle ?

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2017, l'ANPAA lance le débat sur la politique à mener en matière de conduites addictives – un enjeu soit absent, soit traité superficiellement dans les programmes des candidats – et soumet aujourd'hui 5 propositions à l'ensemble des présidentiables.

Alors que pour 8 Français sur 10, les questions de santé n'occupent pas une place assez importante dans le débat présidentiel, l'ANPAA demande une politique ambitieuse, c'est-à-dire adaptée à la réalité des besoins et des pratiques.

La consommation de substances psychoactives, licites et illicites, est à l'origine, chaque année en France, de près de 130.000 décès prématurés, dont 79.000 liés au tabac, 49.000 à l'alcool et 1.600 aux drogues illicites. Cette hécatombe a un coût pour la société estimé à près de 249 milliards d'euros par an, entre la prise en charge des soins, le coût de la répression, la perte de productivité ou encore la valeur des vies humaines perdues. Il est dès lors urgent de se mobiliser et d'agir !

Par ses propositions, l'ANPAA appelle les candidats à faire de la prévention et des soins en matière de conduites addictives une priorité du prochain quinquennat :

1. Prévenir les risques et réduire les dommages liés aux conduites addictives : une priorité de santé publique
2. Organiser un débat public sur la légalisation du cannabis
3. Réduire la consommation d'alcool chez les jeunes
4. Assurer l'information des consommateurs sur les boissons alcoolisées
5. Renforcer la prévention et l'éducation à la santé à tous les âges

L'ANPAA veut ainsi que ces propositions et les données objectives qui les accompagnent placent le débat à la hauteur des enjeux, loin des partis pris idéologiques et des idées préconçues.

Les réponses des candidats seront publiées dès réception sur le site de l'ANPAA et feront l'objet d'une mise en ligne sur les réseaux sociaux. Selon un sondage, 57 % des Français considèrent que les positions des candidats sur la politique de santé seront déterminantes dans leur choix.

Retrouvez le détail de ces propositions

Contact :

Myriam Savy, chargée de mission Plaidoyer

06 43 77 75 70

myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)